

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

ÉTAIENT PRESENTS : Mmes TEXIER Maryse, DELBART Sandrine, PINAUD Catherine, FERRY Sophie, BERNARD Valérie, LE BASTARD Delphine SINGSOUS Mireille, Mrs PACAULT René, BOULOGNE Nicolas, RAMBAUD Didier, LEBLANC Alain, ROBIN Philippe, ECALE Jean-Marie, BARREAULT Fabrice

ABSENT : Mr PROUST Mickaël,

EXCUSES : Mme PASSEBON Delphine, Mrs ROBELIN Michel pouvoir à Delphine LE BASTARD, LOIZEIL Vincent pouvoir à René PACAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SINGSOUS Mireille
Assisté de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 24 août 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal, sans observation il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ACQUISITION DE TERRAIN

COMMISSION VOIRIE

FINANCES COMMUNALES – décision modificative – convention participation CAN inventaire des zones humides

PERSONNEL COMMUNAL – ouverture de poste

SIEPDEP VALLEE DE LA COURANCE RAPPORTS 2016

TRAVAUX DE VOIRIE

INFORMATIONS DIVERSES

2017-10-09-01 DE COMMISSION VOIRIE

Modification des membres

Monsieur le Maire indique que Monsieur MADY président de la CUMA, membre de cette commission, a laissé sa place et qu'il convient de délibérer pour en modifier les membres.

Il propose que les noms des présidents ne soient plus indiqués mais uniquement leur titre à savoir : Monsieur le Président de l'Association Foncière

Monsieur le Président de la CUMA

Les membres du conseil municipal accepte cette proposition et sollicite la modification des membres de la commission voirie.

2017-10-09-02 DE FINANCES COMMUNALES

Décision modificative – virement de crédit

La réalisation d'un parking autour de l'espace socio culturel n'étant pas inscrite au budget, Monsieur le Maire propose en section d'investissement

- De prélever sur le compte dépenses imprévues 020 - 30 000 €
- De créditer le compte 2151 opération 108 +30 000 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

2017-10-09-03 DE FINANCES COMMUNALES

Convention participation CAN inventaire des zones humides

Monsieur le Maire indique que les communes ont toutes confiées les études à la CAN par convention le 11 octobre 2016.

Or la CAN a reçu des financements de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du FEDER qui lui permettent de couvrir l'essentiel des dépenses. De ce fait elle ne sollicitera pas la participation des communes. Un avenant à la convention doit donc être signé.

Le conseil municipal ayant pris acte de cette proposition autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

2017-10-09-04 DE PERSONNEL COMMUNAL

OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Maire indique qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2017.

Il sollicite l'assemblée pour la création, à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- 1 emploi permanent de rédacteur principal 2^e classe à temps complet

Le conseil municipal :

- Décide la création du poste de rédacteur principal 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2017,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités d'usage et signer les documents nécessaires.

2017-10-09-05 DE PERSONNEL COMMUNAL

OUVERTURE DE POSTE – agents recenseurs

Monsieur le Maire indique que le prochain recensement de la population est prévu du 18 janvier au 17 février 2018.

A cet effet, Christelle SOULARD est nommée coordonnateur communal et Agnès DAUTET suppléante.

4 agents recenseurs seraient nécessaires pour effectuer cette démarche.

Le conseil municipal décide :

- D'ouvrir 4 postes d'agents recenseurs
- Fixe la rémunération à :
 - o 0.60 € par feuille de logement
 - o 1.15 € par bulletin individuel
 - o 30.00 € par ½ journée de formation.

- De leur attribuer les frais kilométriques sur la base du décret 2006-781 du 3 juillet 2006.
- Autorise le maire à procéder au recrutement et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2017-10-09-06 DE SIEPDEP VALLEE DE LA COURANCE RAPPORTS 2016

Chaque membre du conseil a reçu les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tant sur la production que la distribution. L'exploitation est assurée par la SAUR en contrat d'affermage.

La production d'eau potable provient de 7 ressources pour un total de 1.139.463 m³.

Le réseau long de 61 km distribue 1.112.585 m³ d'eau de qualité excellente à 19015 habitants.

Le service distribution possède un réseau de 336km. 741 820 m³ d'eau de très bonne qualité ont été vendus pour un territoire de 15388 habitants. La consommation moyenne est de 98m³/branchement/an soit 132 litres/habitant/jour. Le prix pour 2017 sera de 298.70€ TTC pour 120 m³.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

2017-10-09-07 DE TRAVAUX DE VOIRIE

Convention GEREDIS réseau électrique souterrain

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de servitude dressée par GEREDIS DEUX SEVRES pour le passage d'un réseau électrique souterrain.

Il s'agit de permettre le passage d'une ligne d'alimentation souterraine via la parcelle AI3 130 route de Niort appartenant à la commune de SAINT SYMPHORIEN.

La servitude porte sur une bande de de 0.40 m de large sur une longueur totale d'environ 50 m.

Le conseil municipal appréciant la nécessité de cette ligne charge le Maire de la signature de cette convention de servitude.

Monsieur le Maire précise que le poteau qui était le long de la haie a été supprimé.

DEBAT SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique qu'il avait inscrit ce sujet à l'ordre du jour car l'étude notariale lui avait indiqué n'avoir toujours pas reçu l'accord d'une héritière pour signature de la vente alors que cette dernière avait indiqué faire le nécessaire.

Il lui a donc adressé un ultime mail en indiquant qu'il avait porté ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil afin de l'autoriser à procéder à une acquisition par expropriation avec les conséquences que cette procédure engendre.

Il s'est révélé que c'est l'étude qui a fait une erreur n'ayant pas pris acte de l'accord de l'héritière.

Cette acquisition fera l'objet d'une signature prochainement.

FINANCES COMMUNALES

Virement de crédit

Monsieur le Maire informe qu'il a dû procéder à un virement de crédit afin d'honorer une facture relative aux travaux supplémentaires de raccordement des vestiaires du stade au réseau d'assainissement.

Il a donc prélevé la somme de 3000 euros sur le compte 020 dépenses imprévues d'investissement pour en créditer le compte 2138 opération 100 complexe sportif.

Le conseil municipal en prend acte.

Décision modificative – virement de crédit

Parking

Lors du conseil municipal du 23 mai 2016 le montant chiffré pour la réalisation d'un parking proche de l'espace socio-culturel avait été sollicité.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise EUROVIA intervenant pour les travaux de l'Espace socio-culturel aurait besoin d'une aire de stationnement pour ses matériels. Elle propose de décaper une surface de 2900 M² qui servirait ensuite de parking pour environ 100 voitures, pour un montant de 28 000 € TTC.

Monsieur LEBLANC présente le projet du futur parking, celui-ci serait en recul de 34 m de la salle. Il resterait encore une surface importante permettant une éventuelle extension.

Il avait été évoqué également de réaliser sur l'espace vert, entre le parking et la salle, un théâtre extérieur, ce que confirme l'assemblée qui maintient sa position.

Plusieurs membres interrogent sur le passage des fourreaux nécessaires à l'éclairage du parking, ceci sera évoqué lors de la prochaine réunion de chantier. Cependant le coût de réalisation des tranchés serait moindre maintenant plutôt que d'être obligé de le faire ultérieurement.

OUVERTURE DE POSTE – agents recenseurs

Concernant les recrutements plusieurs élus ont précisé qu'il conviendra de privilégier les demandeurs d'emploi de la commune et ont souhaité une mise en ligne sur le site de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE

Aménagement du Centre bourg – Marchés subséquents 2 (tranche ferme) et 3 (tranche conditionnelle 1)

Les marchés subséquents concernent la réalisation des études de conception PRO et les missions ACT-VISA-DET-AOR et mission complémentaire OPC pour la tranche ferme, qui va du Pont du Bief au cabinet médical et la tranche conditionnelle 1, qui comprend la Place de l'Eglise, rue de la Forge et la Place René Cassin.

Les travaux devraient débuter prochainement, les travaux d'assainissement ont retardé les travaux de 4 ans.

Une réunion se tiendra la semaine prochaine avec le Maître d'œuvre.

Monsieur BOULOGNE demande s'il peut être envisagé d'enterrer les cubos de la maison des associations dans le cadre des travaux, la question sera posée à la CAN afin de savoir s'ils sont équipés pour ce type de collecte.

Monsieur ROBIN demande si la circulation sera fermée durant les travaux, probablement comme pour l'assainissement.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus qu'un trottoir d'un seul côté et de l'autre côté un caniveau. Il évoque également la tenue d'une réunion publique sur ce sujet.

Travaux 2017

Monsieur RAMBAUD indique que l'appel d'offres concernant les travaux de voirie est lancé le dépôt des dossiers est fixé au 13 octobre 2017 à 12 heures.

Une demande concerne la dangerosité de la Route de Souigné lors de l'arrivée du bus, les enfants traversent partout. Serait-il envisageable de mettre un passage piétons au niveau des rues des Champs Collet et du Merlusson ?

De même les stationnements sur la Route de Niort face au complexe sportif alors que les parkings sont vides obligent les piétons à passer sur la chaussée, il faudrait prévoir une interdiction de stationnement sur cette voie – sont évoqués la pose de plots, une bande jaune, un panneau ...

Ces points seront étudiés.

Il est cependant fait remarquer que le long du cimetière des bandes jaunes sont matérialisées mais les voitures sont tout de même stationnées sur le trottoir.

Monsieur le Maire rappelle que les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement, tout comme les pelouses, les espaces et les bandes enherbés.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Espace socio-culturel

Les travaux sont commencés ce matin.

INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement route de Niort

Une seconde partie de ce lotissement va se réaliser pour avril 2018, une superficie de 2,5 ha pour environ 40 maisons.

Rythmes scolaires 2018/2019

Monsieur BARREAULT indique que ce soir il est fait une présentation de ce point mais qu'il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion, donc aucune décision ne sera validée. Ce point fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

Il projette le courrier reçu de l'inspection académique le 27 septembre 2017, mentionnant d'envisager au plus tôt une réflexion sur le temps scolaire et nous invitant à faire connaître notre position au plus tard le 15 décembre 2017.

Actuellement nos écoles sont sur un rythme de 4,5 jours avec mise en place de NAPS à raison d'une heure/jour les lundi, mardi, jeudi.

Or il est possible de modifier les rythmes scolaires en revenant à 4 jours hors mercredi, l'école finissant à 16h45. Un Accueil de loisirs serait mis en place le mercredi.

A ce jour, la collectivité emploie 4 agents d'animation, 2 ATSEM et 1 agent technique durant les NAPS auxquels sont associées plusieurs associations pour les activités.

Dans le cadre des NAPS actuels, la commune perçoit un fonds de soutien de 50€ par enfant scolarisé et 0.50€ par enfant inscrit aux activités, ce qui représente 8700€ pour 2015/2016 – 9100 € pour 2016-2017 – 2017/2018 pour l'instant ce fonds est maintenu – et il serait maintenu pour les établissements restant sur le rythme de 4.5 jours en 2018/2019.

Il est important de rappeler l'importance que représente la compétence école prise par le Syndicat de Communes Plaine de Courance :

- La prise en charge du personnel ATSEM et agent d'entretien des écoles élémentaires
- L'informatique dans les écoles
- Les accueils de loisirs sans hébergement
- La mutualisation des différentes compétences.

Si les 15 communes du Syndicat ne s'entendent pas sur ce point cela risque de remettre en cause l'existence du syndicat et dès lors les compétences reviendront dans les communes avec tout ce que cela engendre en terme financier.

Pour notre collectivité cela représenterait 228 000 € de reversement par le Syndicat que nous n'aurions plus. Il y a lieu de prendre en compte l'impact du retour à 4 jours sur le personnel tant du Syndicat que de la commune.

Monsieur le Maire précise que lors du dernier conseil du Syndicat il a été acté que chaque commune devra se positionner et la majorité l'emportera.

Fabrice BARREAULT rappelle que cette année le SCPC a mis en place du matériel informatique dans les écoles pour 15 000 €, qu'elle a perçu des subventions que la commune seule n'aurait pu prétendre.

Le conseil d'école se tiendra le 7 novembre prochain où ce point sera évoqué.

Il propose de lancer un sondage auprès des parents avec réponse par internet.

Il précise qu'en fin ce sera le DASEN qui choisira.

Madame LE BASTARD demande de bien appuyer sur le sondage en précisant les détails présentés ce soir pour que les parents votent en connaissance de cause.

Classe de neige

Monsieur le Maire indique avoir reçu fin septembre une demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire pour le financement par la commune du transport (1590 €) pour la classe de neige en janvier 2018 à offrir aux classes de CM1 et CM2. Un projet de budget est présenté pour 17450 €.

Une discussion s'engage autour :

- de cette subvention exceptionnelle qui revient tous les 2 ans.
- sur le prix fixé pour les adultes à 100 € au lieu de 210 € pour les enfants.

Il est toutefois remarqué que contrairement aux deux fois précédentes où la commune avait été mise devant le fait accompli par les enseignants, cette demande intervient par anticipation.

Madame LE BASTARD précise que les enseignants ne cherchent pas les subventions extérieures (jeunesses et sports, Département, Région...)

Monsieur le Maire indique par ailleurs, que la commune donne une enveloppe par élèves bien plus que d'autres collectivités.

Il propose de passer au vote pour le versement de la subvention :

Pour 2 - abstention 0 - contre 14

Madame FERRY fait part de difficultés rencontrées par les nouveaux horaires de bus le mercredi, il quitte NIORT Brèche à 12h20 alors qu'une école termine à 12h20 et une autre à 12h06 ce qui ne permet pas aux enfants de rejoindre le bus.

Monsieur BOULOGNE interroge sur le devenir d'une boulangerie sur la commune. Il connaît une personne qui serait prête à venir pour un dépôt de pain et de pâtisserie.

Monsieur PACAULT indique être en contact pour une solution mais ne peut encore rien dire pour l'instant, précisant que ce point ne le laisse pas indifférent. Il rappelle qu'il y a plusieurs années la commune avait sauvé un commerce alors qu'il était en liquidation judiciaire et qu'aujourd'hui on peut encore sauver un second commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

Commune de SAINT-SYMPHORIEN Séance du 9 OCTOBRE 2017
Délibérations n°2017-10-09-01DE à 2017-10-09-07DE

BARREAU Fabrice	BERNARD Valérie	BOULOGNE Nicolas
DELBART Sandrine	ECALE Jean-Marie	FERRY Sophie
LE BASTARD Delphine	LEBLANC Alain	LOIZEIL Vincent excusé
PACAULT René	PASSEBON Delphine excusée	PINAUD Catherine
PROUST Mickaël absent	RAMBAUD Didier	ROBELIN Michel excusé
ROBIN Philippe	SINQSOUS Mireille	TEXIER Maryse